

RESTAURATION SCOLAIRE			
Tarifs applicables à partir du 3 septembre 2018			
Tranches	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Observation
Quotient familial CAF ou MSA			En l'absence de quotient familial CAF ou MSA, il sera calculé un coefficient afin de permettre l'application du tarif colombellois. Dans ce cas, la déclaration de revenus sera demandée. = <u>Revenu imposable (figurant sur la déclaration d'impôt)</u> Nombre de parts pris en compte par la CAF
Inférieur ou égal à 320€	0,55€	0,55€	
Entre 321€ et 450€	1,10€	1,10€	
Entre 451€ et 700€	1,65€	1,70€	
Entre 701€ et 970€	2,20€	2,25€	
Entre 971€ et 1 430€	2,75€	2,80€	
1431€ et plus (ou absence de justificatif de ressources)	3,30€	3,35€	
Adulte	5,00€	5,10€	
Famille d'accueil	3,30€	3,35€	
Repas pris en l'absence de toute inscription (dans l'attente d'une régularisation du dossier)	5,20€	5,30€	
Élève non domicilié sur la commune	3,95€	4,05€	
Élève fournissant un panier repas (préconisation/PAI)	0,30€	0,30€	
Famille prise en charge par le Samu Social	0,55€	0,55€	
Enfant de parents séparés dont l'un réside hors commune	Tarif colombellois pour les 2 parents si l'un d'eux est domicilié à Colombelles		
Élève de classe ULIS	Tarif colombellois pour les élèves de classe ULIS résidant hors commune		

